



**Kubski Grégoire, Chassot Claude**

Les TPF comme acteur modèle dans la construction ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 16.03.21

DFIN/DAEC

**Dépôt**

Le plus gros chantier ferroviaire et urbanistique du canton a commencé depuis un certain temps à Bulle, autour de la nouvelle gare, et nous pouvons nous réjouir tant de l'amélioration des infrastructures de transports publics de manière générale après la création de la nouvelle gare de Châtel-St-Denis que de la création de logements. A ce sujet, le site internet des TPF indique que le quartier nouvellement créé par TPF IMMO verra à terme la création de 500 places de travail et de 700 logements, soit l'arrivée d'environ 2000 habitants à Bulle.

Les TPF constituent un acteur central dans la vie économique de notre canton et il est appréciable qu'ils contribuent également à la construction de logements qui répondent aux besoins de la population. En ce sens, à l'heure où de plus en plus de logements haut de gamme sont créés dans le canton et que les logements à loyers modérés manquent cruellement, il y a lieu de se questionner sur le type des logements créés par les TPF. Par ailleurs, de nombreuses familles aspirent désormais vivre dans des logements en coopératives d'habitation, sur le modèle ayant fait ses preuves en Suisse alémanique et qui prend de belles proportions à Lausanne ou Genève. Il existe aujourd'hui de multiples formes de coopératives d'habitation, depuis la petite coopérative d'habitants qui ne gère que les quelques appartements de leur immeuble jusqu'à de plus grandes coopératives d'habitation qui gèrent des centaines de logements. Leur point commun, c'est qu'ils incarnent tous des valeurs essentielles telles que solidarité, entraide, gestion démocratique, enracinement local et vivre ensemble.

Compte tenu du fait que CFF Immobilier qui avait annoncé en un premier temps un arrêt de ses investissements avant de faire machine arrière suite à des interventions parlementaires, il semble intéressant de connaître quelle est la politique d'investissement actuelle des TPF. En outre, à propos du financement des projets immobiliers menés par TPF IMMO, il y a lieu de connaître si cette dernière entité bénéficie du financement partiel d'institutions étatiques. Si c'était le cas, la nécessité d'intégrer une part de logements à loyers modérés et de logements coopératifs serait ainsi d'autant plus important.

S'agissant de la qualité des constructions, il importe également de s'interroger sur leur efficacité écologique, dans la mesure où les TPF ont affiché une intention de réduire leur empreinte écologique.

Au vu de ce qui précède, les soussignés souhaitent savoir si les TPF construisent des logements en prenant en compte les intérêts publics et pas uniquement des questions de rendements et souhaiteraient avoir des réponses aux questions suivantes :

1. Quelle est la part de logements à loyers modérés sur la totalité des logements construits, gérés ou en projet par les TPF à Bulle ? Et dans le canton en entier ?

2. Les TPF souhaitent-ils répondre aux besoins de la population fribourgeoise et créer des logements en coopérative d'habitation ? Si oui, à quel emplacement et dans quelle quantité ? Si non, pourquoi ?
  3. Quelle est la stratégie actuelle d'investissement de TPF IMMO ? TPF IMMO bénéficie-t-il d'un financement conjoint de la part d'institutions étatiques ou paraétatiques ? Si oui, ces dernières émettent-elles le souhait, voire une volonté de construire des logements à loyers modérés et/ou des logements en coopérative d'habitation ?
  4. Les bâtiments construits ou en projet par les TPF dans le canton respectent-ils les standards SNBS de l'OFEN ? Quels engagements sont pris par les TPF pour avoir des bâtiments efficaces énergétiquement ?
-